



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- | | |
|--------------------------|---|
| Madame Émilie Thuillier: | Retour sur la séance extraordinaire, budget et programme décennal d'immobilisations.
Quatrième édition du budget participatif de l'arrondissement sur Réalisons Montréal jusqu'au 3 novembre et ateliers de récolte d'idées. |
| Madame Effie Giannou: | Réaménagement et activités de la bibliothèque de Cartierville.
Inauguration du nouvel immeuble du CACI.
Consultation au YMCA Cartierville pour choisir l'œuvre d'art public de la nouvelle placette à l'angle des boulevards Laurentien et Keller.
Activités pour l'Halloween et fermeture de l'avenue du Beau-Bois. |
| Madame Nathalie Goulet: | Ajout de 41 places de stationnement tarifées aux abords du nouveau corridor de mobilité durable à l'issue de l'étude de l'agence de mobilité durable et de l'analyse des besoins (40.14).
Achèvement prochain des travaux sur le boulevard Henri-Bourassa.
Plantation de 200 arbres dans les terre-pleins au printemps 2025.
Début et modalités du ramassage des feuilles et résidus verts.
Remercie l'équipe du marché public d'Ahuntsic.
Activités pour l'Halloween sur la rue Fleury Ouest. |

Madame Julie Roy: Début de la collecte des résidus alimentaires dans Saint-Sulpice dans les immeubles institutionnels et de neuf logements et plus.
Invitation à s'inscrire au tirage de la subvention pour le vélo d'hiver.
Dernière autocueillette au jardin nourricier du parc Saint-Simon.
Présentation virtuelle de l'Écoquartier Louvain le 7 novembre.

Monsieur Jérôme Normand: Félicite l'organisation de la Fête des récoltes dans Sault-au-Récollet.
Mise sur pied de la SDC Fleury Est, sans aucune opposition, pour l'animation de la rue commerciale à l'est de l'avenue Papineau.
Présentation virtuelle des plans préliminaires d'aménagement de l'espace à l'intersection des rues Prieur et Parthenais.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure - Aucune demande

Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 19 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Michel Passarelli	Impact des travaux sur la circulation - boulevard Henri-Bourassa.
Jean-Philippe Loew	Financement des pistes cyclables et déneigement.
Jean-Paul Dubreuil	Édifice abandonné et locaux vacants sur la rue Fleury Est.
Gilles Larocque	Sécurité.
Sylvain Millard	Projet de lien cyclable sur la rue Tolhurst.
Claire Belzil	Réclamation pour dommage causé par un arbre.
Alexandre Caron	Stationnement des voitures et des vélos - commerces du district.
André Courberon	Jardins communautaires encadrés par Ville en vert et choix de plantation d'arbres pour remplacer des arbres morts.
Ginette Lapierre	Financement accordé à l'organisme Solon par l'arrondissement.
Richard Hébert	Bruit des aspirateurs de trottoirs et nuisance sonore causée par la circulation aérienne.

Formulaire en ligne :

Séverine LePage	Demande de mise à sens unique de la rue Saint-Charles, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur.
Jean-Mathieu Gélinas	Demande de création d'un espace de loisir familial et écologique.

Richard Williams Apaisement de la circulation dans Youville.

Luc Audebrand Sécurisation de deux intersections.

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil Développement du service BIXI dans Youville.

Cette période de questions prend fin à 20 h 54.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA24 09 0237

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024, en y ajoutant le dossier suivant :

40.15 Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 333, rue de Port-Royal Ouest, érigé sur le lot 1 488 643 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir neuf (9) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003465228.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA24 09 0238

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA24 09 0239

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 158 849,13 \$, taxes incluses, pour le service de location de lave-trottoirs avec opérateur, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. (CA22 090005), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 203,33 \$ à 626 052,46 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 158 849,13 \$, taxes incluses, pour le service de location de lave-trottoirs avec opérateur, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. (CA22 090005), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 203,33 \$ à 626 052,46 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217445003

CA24 09 0240

Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec - Cartierville pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc De Mésey pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, pour un montant maximal de 216 275,29 \$ / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec - Cartierville pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc De Mésey pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, pour un montant maximal de 216 275,29 \$;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1243060025

CA24 09 0241

Modifier la résolution CA24 09 0048, adoptée le 11 mars 2024, afin d'intégrer au montage financier un virement de crédit de 91 039,70 \$, taxes incluses, provenant de la ville centre, et ce, dans le cadre du contrat accordé à Comité écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de l'île Perry, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice pour l'année 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA24 09 0048, adoptée le 11 mars 2024, afin d'intégrer au montage financier un virement de crédit de 91 039,70 \$, taxes incluses, provenant de la ville centre, et ce, dans le cadre du contrat accordé à Comité écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de l'île Perry, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1249132001

CA24 09 0242

Modifier la résolution CA23 09 0349 afin d'y corriger les montants accordés à Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal et Service des loisirs Sainte-Odile pour les années 2024 à 2026 dans le cadre du programme loisir / Approuver les projets d'addenda à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0349, adoptée le 13 décembre 2023, comme suit :

- en remplaçant le montant du soutien financier accordé à Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal, pour le programme loisir 2024-2026, de 340 443 \$ par 360 597 \$;
- en remplaçant le montant du soutien financier accordé à Service des loisirs Ste-Odile, pour le programme loisir 2024-2026, de 240 006 \$ par 219 852 \$;

d'approuver les projets d'addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1233060063

CA24 09 0243

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 910 \$ à Solon pour la réalisation du projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver, pour la période du 26 juillet 2024 au 25 avril 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (31 455 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 62 910 \$ à Solon pour la réalisation du projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver, pour la période du 26 juillet 2024 au 25 avril 2025;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1245027005

CA24 09 0244

Ratifier une dépense de 4 426,54 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Rose Architecture inc. pour la reconstruction du pavillon de baseball au nouveau stade de baseball Gary-Carter du parc Ahuntsic.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de ratifier une dépense de 4 426,54 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Rose Architecture inc. pour la reconstruction du pavillon de baseball au nouveau stade de baseball Gary-Carter du parc Ahuntsic;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1204140001

CA24 09 0245

Ratifier le contrat accordé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) au montant de 222 246,68 \$, taxes incluses, pour un service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique à la suite des procédures d'éviction dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de 3 ans, ayant débuté le 1er octobre 2024 - Appel d'offres public (24-20682) – 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de ratifier le contrat accorder à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), plus bas soumissionnaire conforme, pour un service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique à la suite des procédures d'éviction, pour une période de 3 ans ayant débuté le 1^{er} octobre 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme 222 246,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20682;

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1245456005

CA24 09 0246

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2024.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1245486012

CA24 09 0247

Accorder un soutien financier de 200 \$ à Club de handball d'Ahuntsic-Cartierville afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier de 200 \$ à Club de handball d'Ahuntsic-Cartierville afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1244746008

CA24 09 0248

Autoriser le transfert d'un montant de 130 500 \$ à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du financement du poste de chef de section de la Bibliothèque et espace culturel du Coeur-Nomade, pour la période de mars 2024 à décembre 2025 / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le transfert d'un montant de 130 500 \$ à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du financement du poste de chef de section de la Bibliothèque et espace culturel du Coeur-Nomade, pour la période de mars 2024 à décembre 2025;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1243060028

CA24 09 0249

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 31 455 \$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 31 455 \$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1245027004

CA24 09 0250

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de rénovation du 2e étage de l'édifice Albert-Dumouchel au département du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (LICC) du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) / Autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer tous documents y afférents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de rénovation du 2^e étage de l'édifice Albert-Dumouchel au département du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (LICC) du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) ;

de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1244465004

CA24 09 0251

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1243060015

CA24 09 0252

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12329, rue Crevier, érigé sur le lot 2 376 026 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de modification du bâtiment - Demande de permis 3003355014.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12329, rue Crevier, érigé sur le lot 2 376 026 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de modification du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1241066011

CA24 09 0253

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 10420, rue Meunier, érigé sur le lot 1 486 442 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de modification du bâtiment - Demande de permis 3003256960.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 10420, rue Meunier, érigé sur le lot 1 486 442 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de modification du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1241066012

CA24 09 0254

Accepter la somme de 41 000 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Romuald-Trudeau, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue du Liban, à l'ouest du boulevard de L'Acadie, doit transmettre à la Ville en vertu du 2^e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accepter la somme de 41 000 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Romuald-Trudeau, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue du Liban, à l'ouest du boulevard de L'Acadie, doit transmettre à la Ville en vertu du 2^e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1245252001

CA24 09 0255

Adopter, avec changement, le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'augmenter les hauteurs maximales permises pour le secteur TOD Bois-Franc, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville au Plan d'urbanisme.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 juillet 2024;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 2 juillet 2024;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 9 septembre 2024, et ce, avec changements;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, avec changement, le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'augmenter les hauteurs maximales permises pour le secteur TOD Bois-Franc, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville au Plan d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1231066003

CA24 09 0256

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 2 octobre 2024 concernant la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Fleury Est » (réf. 1241388005 / CA24 09 0232).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 2 octobre 2024 concernant la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Fleury Est » (réf. 1241388005 / CA24 09 0232).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1243032002

CA24 09 0257

Autoriser la constitution de la Société de développement commercial Fleury Est (réf. 1241388005).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser la constitution de la «Société de développement commercial Fleury Est», laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente résolution comme annexe A;
2. de transmettre au registraire des entreprises trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société, et ce, conformément à l'article 458.16 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19);
3. de mandater la Direction du développement du territoire pour accompagner la société dans les étapes subséquentes de sa constitution.

ANNEXE A

Plan de la zone commerciale « Fleury Est »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1241388006

CA24 09 0258

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment situé au 80, rue Fleury Ouest – Lot 1 996 874 du cadastre du Québec - Zone 1286.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 242 (contingentement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 874 du cadastre du Québec et portant le numéro 80, rue Fleury Ouest, l'usage « débit de boissons alcooliques ».

L'usage autorisé doit faire l'objet de délivrance d'un certificat d'occupation dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1249570012

CA24 09 0259

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)) pour l'immeuble portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 5 839 430 du cadastre du Québec - Zone 1323.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 5 839 430 du cadastre du Québec et portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est, l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)).

L'usage autorisé doit faire l'objet de délivrance d'un certificat d'occupation dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1249570014

CA24 09 0260

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 7 021 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 021 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1245486014

CA24 09 0261

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 4 610 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, pour les années 2026 et 2027.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 610 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs », pour les années 2026 et 2027, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1245486016

CA24 09 0262

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments, pour les années 2026 et 2027.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments », pour les années 2026 et 2027, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1245486013

CA24 09 0263

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, pour les années 2026 et 2027.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain », pour les années 2026 et 2027, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1245486015

CA24 09 0264

Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à ajouter 41 places tarifées sur les rues transversales du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse, à la suite du projet de corridor de mobilité durable.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à ajouter 41 places tarifées sur les rues transversales du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse, à la suite du projet de corridor de mobilité durable:

- **Sur la rue Lajeunesse, du côté ouest, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est :**

d'installer 20 places de stationnement tarifé situées à 47 mètres au sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est sur une distance de 194,7 mètres vers le sud;

- **Sur la rue Saint-Denis, du côté est, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est :**

d'installer 20 places de stationnement tarifé situées à 19,2 mètres au sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est sur une distance de 18,5 mètres vers le sud;

- **Sur la rue Laverdure, du côté ouest, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est :**

d'installer 4 places de stationnement tarifé situées à 12,7 mètres au sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est sur une distance de 33,8 mètres vers le sud;

- **Sur la rue Laverdure, du côté est, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est :**

d'installer 1 place de stationnement tarifé située à 19,6 mètres au sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est sur une distance de 6 mètres vers le sud;

- **Sur le boulevard Saint-Laurent, du côté ouest, entre la rue Lighthall et le boulevard Henri-Bourassa :**

d'installer 4 places de stationnement tarifé situées à 9,5 mètres au sud de l'intersection de la rue Lighthall sur une distance de 23 mètres vers le sud;

- **Sur le boulevard Saint-Laurent, du côté est, entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa :**

d'installer 7 places de stationnement tarifé situées à 14 mètres au nord de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa sur une distance de 44 mètres vers le nord;

- **Sur la rue Clark, du côté est, entre le boulevard Henri-Bourassa Ouest et la rue Prieur Ouest :**

d'installer 2 places de stationnement tarifé situées à 12,7 mètres au sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Ouest sur une distance de 13,3 mètres vers le sud;

de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1246518002

CA24 09 0265

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 333, rue de Port-Royal Ouest, érigé sur le lot 1 488 643 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir neuf (9) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande 3003465228.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 333, rue de Port-Royal Ouest, érigé sur le lot 1 488 643 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir neuf (9) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1249570013

CA24 09 0266

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 août 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1249570015

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 7 octobre 2024 est levée à 21 h 06.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement